

Séance ordinaire du 10 juillet 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 10 juillet 2018 à 19 h 30 à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent les conseillers : madame Joanie Généreux ainsi que messieurs Michel Denicourt, André Deschamps, Jacques Bienvenue, Gilbert Viens et Denis Chagnon.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière ainsi que M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Résolution 2018-07-228

Procès-verbaux des 12 juin et 5 juillet 2018 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances tenues les 12 juin et 5 juillet 2018 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les procès-verbaux des séances tenues les 12 juin et 5 juillet 2018 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-07-229

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Montant
Chèques n ^{os} 50 860 et 50 979 à 51 064	3 070 674,41 \$
Comptes payables	Montant
Chèques n ^{os} 51 065 à 51 153	128 667,18 \$
Comptes recevables	Montant
Comptes n ^{os} 8FD000072 à 8FD000073	6 887,19 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Résolution 2018-07-230

Maire suppléant / Nomination

Il est proposé par André Deschamps

Séance ordinaire du 10 juillet 2018

Et résolu que M. Gilbert Viens, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 10 juillet au 14 août 2018 et, il est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire, avec la trésorière et directrice générale adjointe, M^{me} Micheline Quilès ou en son absence, avec la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François.

Il est de plus résolu que M. Gilbert Viens soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-07-231

Radiation d'un solde de taxes foncières / Approbation

Considérant le relevé de compte préparé en date du 26 juin 2018 par la technicienne en taxation;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser la technicienne en taxation à radier le solde de taxes foncières du matricule 4230 96 9880 3 pour les exercices 2010 à 2018 inclusivement, le tout représentant un montant total de 11,49 \$ incluant des intérêts de 4,02 \$.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-07-232

Régie d'assainissement des eaux usées / Renouvellement du bail et déneigement 2018-2019

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'aviser la Régie d'Assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire, que le coût du service de déneigement pour les voies d'accès et aires de stationnement de la station d'épuration et des postes de pompage soit fixé à 5 853 \$ pour la saison 2018-2019;

Il est également résolu qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, le coût du loyer mensuel pour le bureau de la Régie, situé au sous-sol de l'Hôtel de Ville, soit fixé à 316 \$.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-07-233

Comité des membres du Conseil / Formation du comité d'aménagement du territoire et d'urbanisme et désignation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Séance ordinaire du 10 juillet 2018

Il est résolu de former le comité d'aménagement du territoire et d'urbanisme et d'y désigner les élus suivants, à savoir :

Comité	Membres nommés
Comité d'aménagement du territoire et d'urbanisme	Joanie Généreux Gilbert Viens Denis Chagnon Guy Benjamin

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-07-234

Modification de la grille salariale des pompiers 2018 / Autorisation

Considérant la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie, M. Étienne Chassé;

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser les taux de la grille salariale modifiée 2018 pour les pompiers, lesquels taux sont effectifs à compter du 1^{er} juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-07-235

Installation de panneaux d'arrêt à l'intersection de la rue de Versailles et de l'avenue de l'Union / Autorisation

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser l'installation de panneaux d'arrêt à l'intersection de la rue de Versailles et de l'avenue de l'Union ce qui aura pour effet d'un arrêt toutes directions.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-07-236

Installation d'un miroir concave à l'intersection de l'avenue Saint-Paul et de la route 233 (rue Notre-Dame) / Demande d'autorisation au MTMDET

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTDET) l'autorisation d'installer un miroir concave à l'intersection de l'avenue Saint-Paul et de la route 233 (rue Notre-Dame) sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-07-237

Fourniture et installation d'une clôture sur l'avenue Paquette (secteur parc Cécile et passerelle) / Autorisation

Il est proposé par André Deschamps

Séance ordinaire du 10 juillet 2018

Et résolu d'autoriser les fournitures et l'installation d'une clôture sur l'avenue Paquette (secteur parc Cécile et passerelle) par Inter Clôtures Structura de Saint-Jean-sur-Richelieu pour le prix de 12 645 \$ plus les taxes, le tout tel que la soumission datée du 4 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité

La conseillère, M^{me} Joanie Généreux, déclare un intérêt pour le point n° 13 de l'ordre du jour et elle se retire des délibérations de la Table du Conseil.

Résolution 2018-07-238

Règlement n° 92-2005-65 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour la création de la zone n° 543 / Adoption

Considérant qu'une copie du règlement n° 92-2005-65 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et ville* (RLRQ c. C-19);

Considérant que ce règlement a pour objet de modifier l'annexe B intitulée « Le plan de zonage illustrant le découpage des zones sur le territoire de la Municipalité » du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements afin de créer la zone n° 543 au détriment de la zone n° 505;

Considérant que toutes les procédures sont complétées;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'adopter, le règlement intitulé : «règlement n° 92-2005-65 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour la création de la zone n° 543 »

Adoptée à l'unanimité

La conseillère, M^{me} Joanie Généreux, réintègre sa place à la Table des délibérations du Conseil.

Résolution 2018-07-239

Règlement n° 92-2005-66 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements abrogeant la zone n° 313 et modifiant les limites de la zone n°121/ Adoption

Considérant qu'une copie du règlement n° 92-2005-66 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et ville* (RLRQ c. C-19);

Considérant que ce règlement a pour objet de modifier l'annexe B intitulée « Le plan de zonage illustrant le découpage des zones sur le territoire de la Municipalité » du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements afin d'agrandir la zone n° 121 au détriment de la zone n° 313 ce qui aura pour effet d'abroger cette dernière;

Séance ordinaire du 10 juillet 2018

Considérant que toutes les procédures sont complétées;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'adopter le règlement intitulé : «règlement n° 92-2005-66 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements abrogeant la zone n° 313 et modifiant les limites de la zone n°121 ».

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-07-240

Poste d'entretien des terrains sportifs extérieurs et au poste occasionnel à l'entretien ménager au Complexe sportif (remplacement) / Embauche entérinée

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs et de la vie communautaire, M. Guy Patenaude;

Il est proposé par Joanie Gagné

Et résolu d'entériner l'embauche de M. Kevin Gendron, lequel a débuté le 18 juin dernier au poste d'entretien des terrains sportifs extérieurs et au poste occasionnel à l'entretien ménager au Complexe sportif (remplacement), selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-07-241

Contrat IS / 2018-06-220 pour les travaux de rejointoiement de céramique du bassin de la piscine au Complexe sportif / Adjudication

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par invitation à soumissionner en vue de l'adjudication du contrat IS / 2018-06-220 pour les travaux de rejointoiement de céramique du bassin de la piscine au Complexe sportif;

Considérant la réception et l'ouverture, le 4 juillet 2018, de deux (2) soumissions comme suit :

Soumissionnaire	Prix avec taxes	Prix sans taxes	Conformité
Carrelages de Montréal Ltée Longueuil	55 319,08 \$	48 114,00 \$	OUI
Plani-Confort inc. Laval	66 404,96 \$	57 756,00 \$	NON
Céramiques & Granites nationale Ltée Montréal	N'a pas déposé		

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Séance ordinaire du 10 juillet 2018

Et résolu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme : Carrelages de Montréal Ltée de Longueuil au prix de 48 114,00 \$ plus les taxes applicables telles que la soumission datée du 4 juillet 2018;

Que les documents préparés pour cette invitation à soumissionner ainsi que la soumission datée du 4 juillet 2018 de l'adjudicataire : Carrelages de Montréal Ltée font partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-07-242

Contrat IS / 2018-06-184 pour la conception, fourniture de modules préfabriqués et installation pour un parc de planche à roulettes / Adjudication

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par invitation à soumissionner en vue de l'adjudication du contrat IS 2018-06-184 pour les travaux de conception, fourniture de modules préfabriqués et installation pour un parc de planche à roulettes;

Considérant l'ouverture le 22 juin 2018 de deux (2) soumissions reçues les 21 et 22 juin 2018;

Considérant que le comité de sélection a procédé, le 4 juillet 2018, à l'analyse des soumissions avec la grille d'évaluation et de pondération des offres telle qu'adoptée par le Conseil municipal sous la résolution n° 2018-06-185;

Considérant que les soumissions sont complètes et conformes à la demande et que les résultats obtenus sont comme suit selon ladite grille d'évaluation et de pondération des offres :

Soumissionnaire	Pointage sur 100	Prix avant taxes
Tessier Récréo Parc inc. Nicolet	83,95	65 853,66 \$
Les Industries Simexco inc. Sainte-Julie	64	62 464,02 \$
Technology Ramp Design inc. (TRD) Québec	N'a pas déposé	

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'adjuger le contrat IS 2018-06-184 selon la proposition numéro 1 pour les travaux de conception, fourniture de modules préfabriqués et installation pour un parc de planche à roulettes au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage: Tessier Récréo Parc inc. de Nicolet pour le prix de 65 853,66 \$ plus les taxes;

Que les documents de cette invitation à soumissionner et la soumission de l'adjudicataire, Tessier Récréo Parc inc. font partie intégrante de la présente résolution, laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 juillet 2018

Résolution 2018-07-243

Ordinateur pour la Bibliothèque municipale / Remplacement

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu de remplacer l'ordinateur portable à l'usage de la Bibliothèque municipale par un ordinateur portable Lenovo ThinkPad E570 20H5009NCA vendu par Logimax Service informatique de Saint-Césaire, pour le prix de 958,40 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission datée du 5 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-07-244

Demande d'appui du CAB pour le réaménagement de l'entrée extérieure de la *Friperie La Fouinerie*

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance du projet de rénovation du Centre d'action bénévole de Saint-Césaire (CAB) qui déposera une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral intitulé *Fonds d'accessibilité 2018-2019* pour la réalisation de celui-ci;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire estime que ledit projet de rénovation est essentiel pour répondre aux besoins des usagers du CAB incluant les usagers à mobilité réduite puisque qu'il consiste à réaménager l'entrée extérieure de la *Friperie La Fouinerie* en y installant une rampe d'accès ainsi qu'à rénover la salle de toilette selon les normes pour permettre l'accès aux personnes en fauteuils roulants;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire appui le projet de rénovation et la demande d'aide financière du Centre d'action bénévole de Saint-Césaire (CAB) pour la réalisation de celui-ci et recommande à l'autorité compétente de l'accueillir favorablement dans le cadre du programme *Fonds d'accessibilité 2018-2019*.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-07-245

Protocole d'entente pour l'utilisation des installations aquatiques intérieures du Complexe sportif avec la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville / Autorisation de signature

Considérant la demande de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour l'utilisation des installations aquatiques intérieures du Complexe sportif de la Ville de Saint-Césaire pour leurs résidents;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Séance ordinaire du 10 juillet 2018

Et résolu d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, le protocole d'entente pour l'utilisation des installations aquatiques intérieures du Complexe sportif de la Ville de Saint-Césaire avec l'autorité compétente de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité

Correspondance

Période de questions

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉOLUTIONS SUIVANTES :

2018-07-229, 2018-07-231, 2018-07-234, 2018-07-237, 2018-07-240,
2018-07-241, 2018-07-242, 2018-07-243.

Micheline Quilès
Trésorière